

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC**

14 août 2019

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi quatorzième jour du mois d'août deux mille dix-neuf (14-08-2019) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Zoé Plante-Berthiaume, mairesse suppléante de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Re 19-08-132

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2019;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Dépôt des rapports semestriels au 30 juin 2019 de la MRC et des Territoires non organisés;
- Fonds de développement du territoire (FDT) : Recommandations du comité technique;
- Recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
- Autorisation de signature de l'entente relative au projet Accueil des nouveaux arrivants avec la Fédération des Caisses Desjardins;
- Autorisation de signature de l'entente relative au projet Accueil des nouveaux arrivants avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)
- Service de développement économique de la MRC de Mékinac :

- Embauche d'une ressource pour l'accueil des nouveaux arrivants immigrants ou non;
- Embauche d'une ressource spécialisée au niveau de la main-d'œuvre auprès des entreprises;
- Contribution financière pour l'embauche d'une ressource pour la Table des élus de la Mauricie;
- Appui au projet de Scierie Ste-Thècle dans sa demande pour l'obtention de sa garantie d'approvisionnement;
- Cour municipale :
  - Autorisation d'achat d'un nouvel enregistreur et d'un portable;
  - Résolution afin de fixer les honoraires du secrétaire-trésorier lors de la vente pour taxes (art. 1033 CM);
  - Nomination d'un nouveau procureur;
- Régie de gestion des matières résiduelles :
  - Approbation du règlement d'emprunt numéro 2019-06-41;
  - Approbation du règlement d'emprunt numéro 2019-06-42;
  - Approbation du règlement d'emprunt numéro 2019-06-43;
- Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) :
  - Demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
  - Autorisation de mandater la SAMBBA pour la réalisation du plan régional;
- Autorisation d'embauche d'un biologiste pour la caractérisation des milieux humides d'une partie du parc industriel régional;
- Avis de conformité du règlement numéro 537-UR-2019 de la municipalité de Grandes-Piles modifiant son règlement de zonage;
- Autorisation de signature de l'entente de principe avec la Corporation de développement durable et la SEPAQ concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain;
- Autorisation de signature d'une entente avec la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'utilisation des locaux de la MRC lors de mesures d'urgence;
- Nomination de représentants de la MRC au sein du Comité consultatif de la Corporation de transport adapté;
- Varia;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

**SERVICE ADMINISTRATIF**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MAI 2019**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 8 mai 2019 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 19-08-133

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2019.

- Adopté à l'unanimité -

## ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

### 1<sup>re</sup> liste

#### M.R.C. DE MÉKINAC

<b>Rémunération des employés (es) (10 semaines)</b>	<u>223 983.18</u>
---	-------------------

<b>Déplacement des employés (es) (2 mois)</b>	<u>4 549.35</u>
---	-----------------

#### Fournisseurs de biens et services

Telus	330.45
Telus mobilité	493.54
Xittel (téléphone)	1 305.49
Xittel (internet)	1 218.74
Boulangerie Germain	255.22
Distribution Vithemon	121.25
RREMQ	26 727.96
La Capitale	19 730.97
Xérox Canada	999.48
Monsieur Marcel Perron	2 754.56
Entreprises de distribution Denis Samson	70.00
Servitec inc. - contrat mensuel	13 349.86
Association des aménagistes régionaux du Québec	557.63
Chambre de commerce Mékinac	16 000.00
Syndicat des employés	1 967.19
Purolator	11.00
RGMRM (enfouissement, boues de fosses septique, q-p)	224 129.60
Direction de la Gestion du fonds du MERN	404.00
Fondation québécoise du cancer	250.00
Androïde	384.85
Desaulniers Gélinas et Lanouette SENCRL	16 096.50
Fournitures de bureau Denis	264.51
Gilles Gauthier (trappes castor)	110.00
Centre bureautique Mauricie Inc.	563.74
Voyame MM	300.00
Hydro Québec	1 749.86
Arpentage Bois-Francs Inc.	487.69
PG Solutions	4 129.90
CARRA	90.68
Savonnerie BL	115.27
Sitech QM	105.44

Microgest Informatique	5 134.34
Spectralité / Signoplus	1 624.03
Visa: (2 mois)	
InReach	57.12
Frais de déplacement et repas	35.70
Contribution à des organismes (Collège Shawinigan cocktail)	200.00
Service de cartes Desjardins (interac)	51.97
Club de golf Le St-Rémi	1 724.63
Municipalité de Lac-aux-Sables (SUMI)	10 368.00

Total fournisseurs : 354 271.17

### **Fonds de développement du territoire**

Icimédias	1 377.40
St-Adelforce Inc.	10 000.00
Paroisse St-François-communauté St-Joseph-de-Mékinac	700.00
Domaine McCormick	10 000.00
Cogeco Media Inc.	1 105.49
Le Mercier	401.49
IDÉ Trois-Rivières	5 000.00
Municipalité Hérouxville (loisirs)	12 860.00

Total FDT : 41 444.38

### **Développement économique**

Julie Arcand	5 000.00
Les Entreprises Roger Bacon Inc.	3 125.04
Equifax	586.14

Total Développement économique : 8 711.18

### **FLI/FLS**

Julie Arcand - FLI	2 500.00
Julie Arcand - FLS	2 500.00
Acceo solutions FLI	109.40
Acceo solutions FLS	94.45

Total FLI/FLS : 5 203.85

### **Promotion Touristique**

Télus	196.97
-------	--------

Bad Boy Design	181.10
Belle à croquer	273.07
Ferme Apicole Mékinac	200.00
Festival Western St-Tite	45.99
À la fut	287.44
Les jardins de St-Georges	274.00
Petite nature	431.16
Tourisme Mauricie	600.00
Rose Pétale	87.38
Oz Design	5 662.52
Les Érablières du Nord	16.00
Brûlerie Mékinoise	125.00
Boulangerie Germain	24.00

Total Tourisme : 8 404.63

### **Activité de loisir/culture**

Appartenance Mauricie	350.00
Commission scolaire de L'Énergie	1 000.00
Municipalité Lac-aux-Sables	200.00
Centre des loisirs de St-Adelphé Inc.	500.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	500.00
Municipalité de Ste-Thècle	500.00
Corporation transport adapté Mékinac	577.12
Dans la tête SENC	3 327.88
URLS de la Mauricie	1 483.76
Troupe de théâtre les Malles Commodes	1 000.00
Maison des familles de Mékinac	500.00
Boulangerie Germain	15.00

Total Loisir/Culture : 9 953.76

### **Programme de rénovation de l'habitat**

C04010 PRR 0061 St-Séverin	3 724.94
C04010 PRR 0054 Notre-Dame-de-Montauban	11 504.86
C04010 PRR 0053 Notre-Dame-de-Montauban	9 769.66
C04010 PRR 0076 Notre-Dame-de-Montauban	12 000.00
C04010 PRR 0068 Trois-Rives	12 000.00
Service d'aide à l'habitation	261.56

Total Rénovation de l'habitat : 49 261.02

### **Baux de villégiature**

Le Groupe Harnois	409.11
Le Club Vlimeux	3 291.00
DV Auto Inc.	779.53
Shine Expert	275.94

Total Baux de villégiature : 409.11

### **Cour municipale**

Ministre des finances (remb amendes 2 mois)	30 350.00
SAAQ	166.74
Remboursement d'un trop perçu	484.00
Remboursement d'un trop perçu	20.00
Monsieur Denis Carpentier	100.00
Me Pierre Bordeleau (2 mois)	2 197.50

Total Cour municipale : 33 318.24

Grand total : 739 509.87

### **PARC INDUSTRIEL**

Hydro-Québec	29.12
Les Excavations Jovanex Inc.	206.96

Total : 236.08

### **TNO DE MÉKINAC**

#### **Fournisseurs de biens et services**

Acier Rayco	29.23
Les Entreprises Maxime Gauthier Inc.	27 013.38
Sépaq	986.00
RIVST-M	619.27
Desaulniers Gélinas Lanouette SENCRL	6 438.60

Total : 35 086.48

## 2<sup>e</sup> liste

### MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois x 2 mois) 1 371.17

Rémunération des maires (2 mois) 14 421.41

### Fournisseurs de biens et services

Chez Jacob 225.25

Mauricie Réfrigération 141.42

Servitech 6 674.93

PG Solutions 3 909.15

Les Entreprises Denis Samson 100.00

Visa :

InReach 41.95

Frais de déplacement et repas 34.25

Registre foncier 7.00

TNO de Mékinac (quote-part) 20 891.00

Total fournisseurs : 32 024.95

### Fonds de développement du territoire

Le Mercier 2 933.31

Cogeco Média Inc. 2 074.38

Total FDT : 5 007.69

### Promotion Touristique

ADN Communication 234.71

Tourisme Mauricie 635.81

Total Tourisme : 870.52

### Baux de villégiature

Le Club Vlimeux 3 000.00

Le Groupe Harnois 177.13

PG Solutions 159.82

Total Baux de villégiature : 3 336.95

### Cour municipale

Ministre des finances (remb amendes)	10 313.00
--------------------------------------	-----------

Total Cour municipale : 10 313.00

Grand total : 67 345.69

### TNO DE MÉKINAC

#### Fournisseurs de biens et services

RIVST-M	567.12
---------	--------

Acier Rayco	1 477.09
-------------	----------

Total : 2 044.21

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 14 août 2019.

Nathalie Groleau  
Secrétaire-trésorière

Re 19-08-134

Madame Annie Pronovost, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 14 août 2019 totalisant 806 855.56 \$ pour la MRC, 236.08 \$ pour le parc industriel régional et 37 130.69 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

### **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Simon Jolin Barrette du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion nous informe d'une aide financière maximale de 33 070 \$ pour l'année 2019-2020 dans le cadre du programme *Mobilisation-Diversité*;
- Françoise Bouchard, directrice régionale du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles nous informe du projet de règlement modifiant le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État;
- Karl Gingras, chargé de projet à la CPTAQ nous informe du résultat du travail sur la transposition des limites de la zone agricole au cadastre du Québec;



- Michel Germain, président de la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement nous remercie, et plus particulièrement monsieur Louis Filteau, pour la participation de la MRC dans le cadre du mandat d'enquête et de consultation du public sur les *Projets de 12 réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie*;
- Demande de contribution financière de l'UPA Mauricie pour une ressource « Travailleur de rang »;

#### **UPA MAURICIE - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – TRAVAILLEUR DE RANG**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de l'UPA Mauricie pour le maintien de la ressource Travailleur de rang;

CONSIDÉRANT que le Conseil des maires reconnaît l'importance de ce service auprès des producteurs et productrices agricoles de notre territoire;

CONSIDÉRANT que ce projet est à portée régionale et qu'il est admissible au Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM);

Re 19-08-135

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de référer cette demande au PDAAM.

- Adopté à l'unanimité -

- Offre de partenariat de l'UPA Mauricie dans le cadre des *Portes ouvertes sur les Fermes du Québec*;

#### **UPA MAURICIE – DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER – JOURNÉE PORTES OUVERTES**

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier de l'UPA Maurice pour sa journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec qui aura lieu le 8 septembre prochain;

CONSIDÉRANT que parmi les cinq fermes hôtes, deux fermes sont de Mékinac;

Re 19-08-136

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'octroyer la somme de 250 \$ pour la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec qui aura lieu le 8 septembre prochain.

- Adopté à l'unanimité -

- Correspondance de l'UPA Mauricie concernant la *zone d'intervention spéciale (ZIS)* afin de favoriser une gestion plus rigoureuse des zones inondables;
- La Mutuelle des municipalités du Québec nous rappelle l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie qu'en 2020, avant chaque renouvellement d'assurances procédera à une vérification de la situation;
- Remerciements du camping St-Roch-de-Mékinac pour la commandite du Festival Country du camping et Marina St-Roch-de-Mékinac;
- Résolution CM 2019-114 de la MRC de La Matapédia concernant l'Admissibilité des travaux de réfection des passages à niveau aux programmes d'aide financière du MTQ;

**ADMISSIBILITÉ DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES PASSAGES À NIVEAU AUX PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MTQ**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de La Matapédia par sa résolution 2019-114;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires MRC de Mékinac partage les arguments énoncés dans ladite résolution;

Re 19-08-137

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par madame Zoé Plante Berthiaume, mairesse suppléante de St-Séverin et il est résolu d'appuyer la MRC de La Matapédia et de demander au gouvernement du Québec de rendre admissible aux programmes du MTQ les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau.

- Adopté à l'unanimité -

- Résolution CM 2019-113 de la MRC de La Matapédia concernant le Budget d'aide financière à la voirie locale du MTQ;
- Résolution 2019-07-23 de la MRC des Etchemins concernant le plan d'intervention en infrastructures locales PIIRL);

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – DEMANDE D'AUGMENTATION DU BUDGET D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DU MTQ**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de La Matapédia par sa résolution numéro CM 2019-13;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC des Etchemins par sa résolution numéro 2019-07-23;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires MRC de Mékinac partage les arguments énoncés dans lesdites résolutions

Re 19-08-138

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu :

- d'appuyer la MRC de La Matapédia et la MRC des Etchemins;
- de demander au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) des MRC du Québec dans le volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) ainsi que des sommes supplémentaires au volet Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL) pour le budget 2020-2021 et les suivants, et ce à la hauteur des demandes déposées et d'enlever l'exigence de déposer aux programmes des plans et devis définitifs.

- Adopté à l'unanimité -

- Résolution de la municipalité de Bolton-Est concernant l'application de l'article 5.2 du *règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* dans le cas de stabilisation de fossés de rues dans lesquels des cours d'eau sont canalisés;

**ASSUJETTISSEMENT À LA COMPENSATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION POUR L'ATTEINTE DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

CONSIDÉRANT que des sections de ruisseaux ont été canalisées dans des fossés à l'intérieur d'anciens développements;

CONSIDÉRANT que ces pratiques de canalisation de sections de ruisseaux dans des fossés ne sont plus autorisées en 2019;

CONSIDÉRANT que de nombreuses municipalités sont aux prises avec d'anciens développements dans lesquels des sections de ruisseaux sont canalisées dans des fossés;

CONSIDÉRANT que *la définition de cours d'eau s'applique sur la totalité de son parcours, incluant, le cas échéant, la portion qui sert de fossé;*

CONSIDÉRANT que des travaux dans les sections de fossés qui canalisent des cours d'eau nécessitent une autorisation au ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) et la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

CONSIDÉRANT que les fossés de rue, incluant les portions considérées comme des ruisseaux, sont bien souvent une source d'érosion et de contamination pour les lacs et les réseaux hydriques en aval;

CONSIDÉRANT que les anciens développements ont souvent des rues avec une surface de roulement minimale;

CONSIDÉRANT que des travaux dans les fossés dans lesquels il y a des sections de cours d'eau sont parfois nécessaires pour prévenir la contamination;

CONSIDÉRANT que les techniques de phytotechnologies sont bien souvent non applicables, dû à l'adoucissement des pentes des berges qui rétrécissent une surface de roulement déjà minimale;

CONSIDÉRANT que les techniques de stabilisation sont déterminées par un ingénieur à l'intérieur des plans et devis;

CONSIDÉRANT que l'art. 46.0.1 de la Loi 132 vise des mesures de compensation dans le cas où il n'est pas possible, pour les fins d'un projet de porter atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT que dans le cas de stabilisation de section de cours d'eau canalisés dans des fossés de rue, la stabilisation mécanique ne porte pas atteinte aux fonctions écologiques, mais les améliore;

CONSIDÉRANT que les fonctions écologiques sont améliorées via la rétention des sédiments, et ainsi le maintien de la qualité d'eau, la régulation des nutriments, la rétention des produits toxiques (micropolluants), tels que définies dans le document du gouvernement

intitulé *Une nouvelle loi qui fait du Québec un premier de classe en matière de conservation des milieux humides et hydriques*;

CONSIDÉRANT que l'amélioration des fonctions écologiques, donc l'amélioration des processus biologiques de fonctionnement, est exemptée de la compensation en vertu de l'art. 5, 2) du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bolton-Est a effectué une demande de Certificat d'autorisation en vertu de la LCMVF et la LQE pour stabiliser des sections de cours d'eau canalisés dans des fossés au bénéfice du lac Nick;

CONSIDÉRANT que le MELCC assujettit ce projet à la compensation selon les critères d'analyse;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités sont interpellées par ce dossier, car les cas de cours d'eau canalisés dans des fossés sont fréquents sur les territoires des municipalités et leur stabilisation permet d'améliorer les services écologiques des réseaux hydriques;

CONSIDÉRANT que dans ce cas particulier, la stabilisation mécanique ne porte pas atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux humides et hydriques;

Re 19-08-139

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu :

- Que la MRC de Mékinac appuie la municipalité de Bolton-Est dans sa demande d'exclusion à la compensation;
- Que la technique de stabilisation mécanique ne soit pas systématiquement soumise au paiement de la compensation;
- Que la technique de stabilisation mécanique puisse être exemptée lorsque les fonctions écologiques sont améliorées et que les techniques de phytotechnologies ne sont pas applicables;
- Que l'art. 5, 2) du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques puisse être invoqué pour exempter les municipalités;
- Que la résolution soit envoyée au MAMH, au MELCC, aux députées provinciales.

- Adopté à l'unanimité -

- Pierre Dufour, ministre des Forêts de la faune et des parcs accorde une aide financière de 45 000 \$ pour la réalisation du projet : Réfection d'une rampe de mise à l'eau dans le cadre du programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative;

#### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Re 19-08-140

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

## **DÉPÔT DES RAPPORTS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2019 DE LA MRC ET DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit déposer semestriellement lors d'une séance du Conseil, les deux états comparatifs de revenus et de dépenses de la MRC et des TNO.

Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, présente et dépose lesdits rapports semestriels en date du 30 juin 2019. Elle indique être disponible pour toutes questions relatives à ces rapports.

Aucun écart important n'est relevé. Le budget 2019 est, jusqu'à maintenant, respecté.

### **SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE MÉKINAC**

#### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TECHNIQUE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT)**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FDT, relative aux investissements dans le cadre de la politique d'investissement du FDT;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 19-08-141

EN CONSÉQUENCE, Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'entériner les décisions du comité pour le dossier suivant :

**FDT-L-19-09** : INFRASTRUCTURES POUR SERVICES DE PROXIMITÉ  
NOTRE-DAME DE -MONTAUBAN  
50 000 \$-enveloppe local

Le tout aux conditions établies au protocole d'entente.

- Adopté à l'unanimité -

#### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 12 août 2019, relative aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FDT-Volet entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissements sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 19-08-142

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

**Clos de Ste-Thècle SENC**

10 000 \$ FDT Entreprises privées volet démarrage/relève;  
15 000 \$ FLI Relève;  
7500 \$ FLI;  
7500 \$ FLS;

**Pourvoirie Club Hosanna inc.**

10 000 FDT Entreprises privées volet Innovation;  
75 000 \$ FLI;  
75 000 \$ FLS;

**Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban**

10 000 \$ FDT Entreprises privées volet démarrage/relève;

- Adopté à l'unanimité -

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU PROJET ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS AVEC LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS**

CONSIDÉRANT la confirmation d'une contribution financière de 200 000 \$ à même le Fonds de développement des régions et des groupe (Desjardins), pour la mise en place du projet *Accueil des nouveaux arrivants*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

Re 19-08-143

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer l'Entente relative au projet *Accueil des nouveaux arrivants* (no. De projet 450J6708) avec Desjardins.

- Adopté à l'unanimité -

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU PROJET ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS AVEC LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (MIDI)**

CONSIDÉRANT la confirmation d'une contribution financière de 33 070 \$ du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre du Programme *Mobilisation-Diversité pour 2019-2020*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente avec le MIDI;

Re 19-08-144

EN CONSÉQUENCE, madame Zoé Plante Berthiaume, mairesse suppléante de St-Séverin propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer le protocole d'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

- Adopté à l'unanimité -

**EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE POUR L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS IMMIGRANTS OU NON**

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion MIDI;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher une ressource pour s'occuper de l'accueil des nouveaux arrivants;

Re 19-08-145

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser l'affichage d'un poste pour l'embauche d'un agent responsable de l'accueil des nouveaux arrivants immigrants ou non.

- Adopté à l'unanimité -

**EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE SPÉCIALISÉE AU NIVEAU DE LA MAIN-D'ŒUVRE AUPRÈS DES ENTREPRISES**

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée par Desjardins dans le cadre du projet *Accueil des nouveaux arrivants*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher une ressource spécialisée au niveau de la main-d'œuvre auprès des entreprises;

Re 19-08-146

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'autoriser l'affichage d'un poste pour l'embauche d'une ressource spécialisée au niveau de la main-d'œuvre auprès des entreprises.

- Adopté à l'unanimité -

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE POUR LA TABLE DES ÉLUS DE LA MAURICIE**

CONSIDÉRANT que la Table des Élus de la Mauricie désire procéder à l'embauche d'un coordonnateur qui assurera la gestion de la Table des Élus et la coordination du FARR;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 100 000 \$ est nécessaire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres de la Table des élus de la Mauricie, lors d'une réunion tenue le 26 juin dernier, sur la répartition des coûts, soit 50 % assumé par le FARR et 8 000 \$ par ville et MRC de la Mauricie et 2 000 \$ pour le Conseil de la Nation Atikamekw;

Re 19-08-147

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que le conseil de la MRC de Mékinac accepte de participer à l'embauche d'une ressource pour la gestion de la Table des Élus de la Mauricie et la coordination du programme FARR avec les autres villes et MRC de la Mauricie et approuve le scénario financier proposé ainsi que la répartition qui s'y rapporte. La somme de 8 000 \$ sera appropriée et réservée à même le Fonds de développement du territoire.

- Adopté à l'unanimité -

**APPUI AU PROJET DE SCIERIE STE-THÈCLE DANS SA DEMANDE POUR L'OBTENTION DE SA GARANTIE D'APPROVISIONNEMENT (G.A.)**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Interco désire démarrer une usine de sciage de bois dans l'ancienne bâtisse de Cédart-Tech, afin de produire des planches et des composantes pour ses palettes;

CONSIDÉRANT que ce projet entraînera des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT que ce projet aura des répercussions importantes en termes d'emplois;

CONSIDÉRANT que l'entreprise souhaite obtenir un soutien financier du Programme Innovation Bois;

CONSIDÉRANT qu'elle désire obtenir une garantie d'approvisionnement (G.A.) auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que l'obtention d'un G.A. est un enjeu important pour l'obtention d'une contribution financière de ce programme;

Re 19-08-148

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que la MRC de Mékinac appui Interco dans ses démarches pour l'obtention d'une garantie d'approvisionnement (G.A.) auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

- Adopté à l'unanimité -

## **COUR MUNICIPALE**

### **AUTORISATION D'ACHAT D'UN NOUVEL ENREGISTREUR ET D'UN PORTABLE**

CONSIDÉRANT que le système d'enregistrement de la Cour municipale est désuet;

CONSIDÉRANT les demandes du juge de la Cour municipale et de la greffière d'avoir un système d'enregistrement numérique facilitant l'écoute, la recherche de pages précises et la transcription de procès;

CONSIDÉRANT la soumission pour le logiciel VOXLOG Pro au montant de 1 978 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la soumission de pour le logiciel MaestroVision au montant de 6 810 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la soumission de Microgest informatique pour l'acquisition de portable au montant de 1 570.68 \$ incluant les taxes;

Re 19-08-149

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'autoriser l'acquisition du système d'enregistrement VOXLOG PRO au coût de 1 978 \$ excluant les taxes et d'un portable avec graveur au coût de 1 570.68 \$ incluant les taxes. Ces sommes seront prises à même le surplus de la Cour municipale.

- Adopté à l'unanimité -

### **RÉSOLUTION AFIN DE FIXER LES HONORAIRES DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LORS DE LA VENTE POUR TAXES (ART. 1033 CM)**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit procéder à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes à la demande des municipalités locales et à la demande de la Commission scolaire, tel que prévu aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que l'article 1033 du *Code municipal*, permet de fixer le montant des frais d'honoraires pour cette procédure, par résolution;

CONSIDÉRANT que les tarifs datent de 1988 et qu'il y a lieu de les mettre à jour;

CONSIDÉRANT toutes les tâches reliées à cette procédure;

Re 19-08-150

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu que la MRC de Mékinac fixe les frais à 100 \$ pour chaque dossier soumis à la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes.



- Adopté à l'unanimité -

#### **NOMINATION D'UN NOUVEAU PROCUREUR**

CONSIDÉRANT que l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. est déjà autorisée à agir, devant la Cour municipale de la M.R.C. de Mékinac, pour représenter les municipalités locales et la M.R.C. pour tout dossier relevant de leurs compétences (dossiers municipaux);

CONSIDÉRANT que M<sup>es</sup> Marc-André Beaudoin, Michelle Audet-Turmel et Vincent Paré, de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., sont autorisés à agir au nom du *Directeur des poursuites criminelles et pénales* devant la Cour municipale de la M.R.C. de Mékinac;

CONSIDÉRANT que l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. recommande la nomination de M<sup>e</sup> Patrick Bérubé comme procureur substitut du *Directeur des poursuites criminelles et pénales* devant cette Cour en remplacement de M<sup>e</sup> Vincent Paré;

Re 19-08-151

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu que la MRC de Mékinac demande que M<sup>e</sup> Patrick Bérubé, de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., soit désigné par le *Directeur des poursuites criminelles et pénales*, pour le représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de Mékinac, en remplacement de M<sup>e</sup> Vincent Paré.

- Adopté à l'unanimité -

#### **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2019-06-41**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM);

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de la RGMRM par résolution de son conseil;

Re 19-08-152

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par madame Zoé Plante Berthiaume, mairesse suppléante de St-Séverin, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'approuver le règlement d'emprunt numéro 2019-06-41 modifiant le règlement 2017-09-32 et décrétant une dépense révisée de 5 148 000 \$ pour la mise à niveau du système de pompage et de traitement du lixiviat provenant du site d'enfouissement technique de St-Etienne-des-Grès.

- Adopté à l'unanimité -

#### **APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2019-06-42**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM);

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de la RGMRM par résolution de son conseil;

Re 19-08-153

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'approuver le règlement d'emprunt numéro 2019-06-42 modifiant le règlement 2017-09-33 et décrétant une dépense révisée de 5 002 000 \$ pour la mise à niveau du système de pompage et de traitement des boues de fosses septiques situé au site de St-Etienne-des-Grès.

- Adopté à l'unanimité -

#### **APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2019-06-43**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM);

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de la RGMRM par résolution de son conseil;

Re 19-08-154

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'approuver le règlement d'emprunt numéro 2019-06-43 modifiant le règlement 2018-06-38 et décrétant une dépense révisée de 5 092 000 \$ pour la construction de la cellule numéro 5 et du poste de pompage de la cellule numéro 5 du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès.

- Adopté à l'unanimité -

#### **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)**

CONSIDÉRANT que la MRC doit réaliser un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) avant le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander une aide financière au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Re 19-08-155

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau, de déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du dans le cadre du programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) au montant de 83 300 \$.

- Adopté à l'unanimité -

#### **AUTORISATION DE MANDATER LA SAMBBA POUR LA RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)**

CONSIDÉRANT que la MRC doit réaliser un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) avant le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la SAMBBA pour la réalisation du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Re 19-08-156

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de confier le mandat de la réalisation du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à la SAMBBA (organisme à but non lucratif) pour un montant maximal de 83 300 \$ taxes nettes et d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer tous les documents afférents.

- Adopté à l'unanimité -

**AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN BIOLOGISTE POUR LA CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES D'UNE PARTIE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a procédé à l'achat d'un terrain afin d'agrandir son parc industriel régional;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite développer ce nouveau terrain pour de nouvelles industries;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac projette la construction d'un centre de transbordement sur ce terrain;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la caractérisation des milieux humides du lot 4 400 229 cadastre du Québec situé dans le parc industriel régional;

CONSIDÉRANT l'offre de service de M. Pascal Lavallée, biologiste;

Re 19-08-157

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de mandater monsieur Pascal Lavallée pour une étude de caractérisation des milieux humides situés dans le parc industriel régional au coût maximum de 6 000 \$.

- Adopté à l'unanimité -

**AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 537-UR-2019 DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDES-PILES MODIFIANT SON RÈGLEMENT DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grandes-Piles a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement 537-UR-2019 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 19-08-158

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

- Règlement 537-UR-2019 modifiant le règlement de zonage;

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA SEPAQ CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un nouveau poste d'accueil de la SEPAQ à l'ouest de la rivière St-Maurice, sur les terrains de la Corporation de développement durable (CDDM);

CONSIDÉRANT que la CDDM cède une partie de ses terrains à la SEPAQ pour la réalisation de son projet ainsi que le lot # 6 326 273 pour l'emprise du pont à la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de convenir d'une entente d'utilisation pour l'emprise du chemin avec la SEPAQ;

Re 19-08-159

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer l'entente de principe établie entre la Corporation de développement durable, la SEPAQ et la MRC de Mékinac pour l'octroi du lot # 6 326 273 ainsi que le droit de passage pour la SEPAQ sur ledit lot.

- Adopté à l'unanimité -

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA RÉGIE DES INCENDIES DU CENTRE-MÉKINAC POUR L'UTILISATION DES LOCAUX DE LA MRC LORS DE MESURES D'URGENCES**

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la Régie des incendies du Centre-Mékinac ont entrepris une démarche commune de mise à niveau de leur plan de mesure d'urgence (PMU) pour la sécurité civile;

CONSIDÉRANT qu'elles doivent prévoir des centres de coordination de mesures d'urgences (CCMU) de deux niveaux : un principal et un secondaire;

CONSIDÉRANT que le principal se situera dans chacune des municipalités et qu'advenant un événement important qui empêcherait son utilisation, le secondaire doit être à l'extérieur de la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande d'utiliser les locaux de la MRC de Mékinac comme CCMU secondaire;

Re 19-08-160

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer une entente avec la Régie des incendies du Centre-Mékinac afin que les locaux de la MRC puissent être utilisés comme CCMU secondaire, pour les municipalités membre de la Régie des incendies du Centre-Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

## **NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ MÉKINAC (CTAM)**

CONSIDÉRANT que la CTAM désire établir un comité consultatif sur le développement futur du transport collectif pour la population de notre territoire;

CONSIDÉRANT que la CTAM désire la présence d'élus au sein dudit comité et plus particulièrement des représentants élus pour chacun des trois axes routiers principaux ainsi que de Madame Julie Robillard, responsable du FDT;

Re 19-08-161

EN CONSÉQUENCE, madame Zoé Plante-Berthiaume propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de nommer :

- M. Serge Deraspe, maire de Notre-Dame de Montauban;
- Mme Ginette Bourré, conseillère à la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;
- Mme Zoé Plante-Berthiaume, conseillère à la municipalité de St-Séverin;
- Mme Pierrette Fontaine, conseillère à la municipalité de Grandes-Piles;
- Mme Julie Robillard, coordonnatrice aux projets spéciaux;

à titre de représentants, au sein du comité consultatif sur le développement futur du transport collectif de la CTAM.

- Adopté à l'unanimité -



## **APPUI À COGECO CONNEXION – ACCÈS À INTERNET HAUTE VITESSE ET AUX SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION**

CONSIDÉRANT l'intérêt de Cogeco à collaborer activement avec la MRC de Mékinac en vue d'identifier des opportunités de fournir des services internet haut vitesse dans l'ensemble notre communauté;

CONSIDÉRANT son désir de collaboration mutuelle en partageant données, cartes, protocole de test de vitesse et informations pertinentes dans le cadre de ces projets;

CONSIDÉRANT sa compréhension des lacunes actuelles en connectivités de la MRC et sa capacité à proposer un plan pour y remédier;

CONSIDÉRANT Son intérêt et sa capacité à identifier tous les accès à large bande requis pour connecter les institutions d'ancrage de la MRC de Mékinac.

CONSIDÉRANT qu'en tant que MRC, nous cherchons à collaborer avec des opérateurs privés comme Cogeco Connexion pour améliorer l'accès aux services à large bande à des tarifs abordables et pour que nos résidents puissent avoir en tout temps accès aux services essentiels qu'est l'internet haute vitesse;

Re 19-08-162

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu :

1. d'appuyer Cogeco Connexion dans ses démarches pour :
  - Proposer des projets visant à accroître considérablement la connectivité sur l'ensemble du territoire de la MRC;
  - Identifier conjointement les institutions d'ancrage, actuellement mal desservies ou non desservies, qui seront priorisées dans la réalisation de ces projets;
  - Soumettre des demandes de financement pour ces projets aux programmes gouvernementaux soutenant le déploiement de l'internet à large bande;
  - Collaborer activement avec la MRC et ses résidents, afin d'améliorer l'accès aux services de télécommunication dans notre communauté, en particulier aux services Internet haute vitesse;
2. de demander aux gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que le CRTC, par l'entremise des programmes de financement tels que le Fonds universel pour la large bande, le Fonds pour la Large Bande du CRTC et le Programme Québec haut débit, à considérer les projets proposés par Cogeco Connexion comme un moyen pour notre collectivité de collaborer pleinement avec d'autres municipalités, le reste du Québec, du Canada et avec les acteurs de l'économie mondiale.

- Adopté à l'unanimité -

#### **APPUI À COGECO CONNEXION – DOSSIER MOBILITÉ - CELLULAIRE**

CONSIDÉRANT que le CRTC a récemment lancé une consultation pour déterminer s'il y a lieu d'ouvrir le marché des services sans fil à une plus grande concurrence;

CONSIDÉRANT que le gouvernement envisage réduire les barrières réglementaires à l'entrée, dans l'espoir que ceci entraînerait une concurrence accrue et des prix plus bas pour les consommateurs, tout en préservant les investissements privés;

CONSIDÉRANT que Cogeco propose une nouvelle politique et un nouveau modèle réglementaire novateur, nommé Exploitant de réseaux mobiles hybride (ERMH), qui accroîtrait la concurrence dans le marché de détail, encouragerait les investissements dans les installations de télécommunications, offrirait plus de choix et une plus grande valeur aux consommateurs et ne nécessiterait qu'une intervention réglementaire limitée.

CONSIDÉRANT que pour les communautés comme la nôtre, cette approche équilibrée augmenterait les options de services mobiles offerts par de plus petits opérateurs régionaux de services à large bande comme Cogeco qui auraient dorénavant un accès à des parties des réseaux sans fil des entreprises nationales par l'entremise d'une itinérance permanente obligatoire à condition qu'ils continuent d'investir dans leurs réseaux.

CONSIDÉRANT qu'en tant que municipalité, nous sommes heureux de collaborer avec des opérateurs privés comme Cogeco pour améliorer l'accès aux services internet et sans fil à des tarifs abordables et pour que nos résidents puissent avoir en tout temps accès aux services essentiels.

Re 19-08-163

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'appuyer la nouvelle politique et le nouveau modèle réglementaire novateur, nommé Exploitant de réseaux mobiles hybride (ERMH) de Cogeco présentée dans le cadre de l'examen des

services sans fil mobiles au Canada que mène actuellement la Commission de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et de demander au CRTC de considérer cette proposition.

- Adopté à l'unanimité -

### **ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-02-26 de la MRC de Mékinac, adoptée le 21 février 2019 demandant aux gouvernements provincial et fédéral de revoir leur position quant aux types de projets municipaux admissibles au Programme 2019-2023 de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT une correspondance de l'Honorable François-Philippe Champagne en date du 9 avril dernier, celui-ci indiquait :

*« En ce qui concerne les paramètres d'approvisionnement des projets, l'Entente actuelle entre le Canada et le Québec indique que les coûts des travaux en régie ne sont pas admissibles. Toutefois, en réponse à la demande de nombreuses municipalités et dans un esprit d'ouverture et de collaboration, j'ai offert au ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, de rendre certains coûts en régie admissibles. Notamment, si cela est accepté par le Québec, les dépenses supplémentaires liées aux employés de la municipalité ou aux équipements dans le cadre d'un projet pourront être admissibles aux termes du Fonds de la taxe sur l'essence, selon les conditions simples et établies avec le Québec. »*

CONSIDÉRANT que certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts sont toujours exclus du programme de la taxe sur l'essence;

CONSIDÉRANT que les travaux en régie comprenant tous travaux ou études réalisés par des employés municipaux et que tous les coûts afférents à ces travaux ou études, tels que les salaires, les matériaux et la machinerie ne sont pas admissibles au programme;

CONSIDÉRANT que toute implication du personnel d'une MRC pour des travaux ou des études n'est pas admissible;

CONSIDÉRANT que l'achat de matériaux n'est pas admissible dans le cadre de travaux réalisés en régie ou à des fins de mise en inventaire;

CONSIDÉRANT que seuls les services professionnels fournis par la Fédération Québécoise des Municipalités sont admissibles dans la mesure où ces services sont associés à la réalisation de travaux admissibles alors qu'une MRC ne peut acquérir de tels services professionnels en fonction de la même logique;

Re 19-08-164

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu :

De demander à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de revoir la position du Gouvernement du Québec à l'égard des catégories de projets admissibles au programme de la taxe sur l'essence de manière à inclure les bâtiments municipaux et les ouvrages de rétention, et ce, en fonction de l'avis écrit exprimé auprès de M Éric Girard en avril dernier par l'Honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités à l'intérieur du gouvernement canadien;

D'exiger du Gouvernement du Québec que ce dernier harmonise les règles, les balises et les critères liés à l'entente 2019-2023 de manière à accepter et inclure les modifications apportées par le gouvernement fédéral en ce qui a trait à sa volonté de rendre admissibles les travaux effectués en régie par les municipalités, incluant le coût des employés municipaux assignés à un projet;

De transmettre cette résolution aux MRC du Québec ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités pour appui.

- Adopté à l'unanimité -

#### **FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER**

CONSIDÉRANT la demande de participation à la marche du 15 septembre à Trois-Rivières de la Fondation québécoise du Cancer;

Re 19-08-165

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu de verser la somme de 1 000 \$ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de la marche du 15 septembre à Trois-Rivières

- Adopté à l'unanimité -

#### **DEMANDE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LES ZONES À RISQUE D'INONDATION ET DE GLISSEMENTS DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT que la cartographie des zones à risque d'inondation et de glissement de terrain du territoire de la MRC de Mékinac nécessite une actualisation importante;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques amènent également à revoir cette cartographie;

CONSIDÉRANT l'expertise dans ce domaine du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT la présence de rivières importantes traversant le territoire, tel que les rivières St-Maurice, la Batiscan et Des Envies;

Re 19-08-166

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu de demander au gouvernement du Québec de réaliser une nouvelle cartographie des zones à risques d'inondation et de glissements de terrain pour le territoire de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -



## QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Des contribuables du Chemin des Bêtes puantes questionnent le conseil des maires sur l'entretien du chemin et la possibilité d'imposer une taxe de secteur pour entretenir le chemin d'hiver.

M. Réjean Martin du Bulletin Mékinac demande des précisions sur différents points à l'ordre du jour.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 19-08-167

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorière